

pétrole dans des pipe-lines conçus pour transporter également d'autres produits; et les matériaux de construction des oléoducs et des gazoducs, leur métallurgie et leur soudage.

4. a) M. R. D. Howland, président, membre de la Commission royale de l'énergie de 1957 à 1959; M. D. M. Fraser, vice-président, directeur de la Direction des études sur l'énergie, Ministère du Commerce; M. H. L. Briggs, membre, directeur général de la British Columbia Power Commission; M. Maurice Royer, membre, ingénieur-conseil; M. J. G. Stabback, membre, ingénieur en chef—Office national de l'énergie.

b) Non. L'article 3(5) de la loi sur l'Office national de l'énergie indique qu'une personne ne peut être nommée ni demeurer membre de l'Office si elle n'est pas un citoyen canadien ou si, en qualité de propriétaire, actionnaire, administrateur, fonctionnaire, associé ou d'une autre façon, elle se livre à l'entreprise de production, vente, achat, transmission, exportation ou importation d'hydrocarbures ou de force motrice, ou si elle en pratique autrement le commerce, ou si elle détient quelque obligation, débenture ou autre titre d'une compagnie.»

5. a) En se fondant sur des estimations de la quantité de sédiments contenus dans les divers bassins du Canada et sur une comparaison avec les autres bassins sédimentaires du monde qui se trouvent dans un état d'exploitation plus avancé, la Canadian Petroleum Association a estimé les réserves de gaz naturel brut au Canada à quelque 725 trillions de pieds cubes.

b) L'estimation fournie par la Canadian Petroleum Association des réserves commercialement exploitables, sur lesquelles on peut compter, de gaz naturel s'élevait, au 31 décembre 1968, à quelque 48 trillions de pieds cubes.

6. a) En se fondant sur des estimations de la quantité de sédiments contenus dans les divers bassins du Canada et sur une comparaison avec les autres bassins sédimentaires du monde qui se trouvent dans un état d'exploitation plus avancé, la Canadian Petroleum Association a estimé les réserves potentielles de pétrole brut et de gaz naturel liquide à quelque 120 milliards et 20 milliards de barils, respectivement. En outre, on a estimé à quelque 300 billions de barils les réserves récupérables de pétrole brut synthétique concentré.

b) L'estimation fournie par la Canadian Petroleum Association des réserves d'hydrocarbures liquides récupérables, sur lesquelles on peut compter, au Canada, s'élevait au 31 décembre 1968 à quelque 10 milliards de barils. Cette association a estimé les réserves résiduelles connues, que l'on pourrait récupérer

[L'hon. M. Greene.]

dans l'usine à grès pétrolifère existant, à quelque 6 milliards de barils. (L'Office national de l'énergie ne possède pas d'information sur les autres minéraux ou combustibles commercialement exploitables dont dispose le Canada.)

L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE ET LA PLANIFICATION

Question n° 820—M. Thomson:

1. Quelle planification l'Office national de l'énergie exécute-t-il de concert avec la Direction de la planification des approvisionnements d'urgence du ministère des Approvisionnement et Services?

2. En prévision de quelles situations urgentes pouvant survenir dans l'industrie pétrolière cette planification se fait-elle?

3. Le gouvernement est-il au courant d'une surproduction quelconque dans l'industrie du pétrole et du gaz naturel actuellement au Canada et, dans l'affirmative, quels sont la nature et l'étendue de cette surproduction et son effet sur les prix?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): 1. L'Office national de l'énergie a eu une part très importante dans les études et les applications des plans concernant l'énergie effectuées par la Direction du Plan des approvisionnements d'urgence (DPAU) du ministère des Approvisionnement et Services eu égard à la compétence de celui-ci dans ce domaine.

2. La planification des situations urgentes en ce qui concerne l'industrie pétrolière se fait en prévision d'une éventuelle attaque militaire contre le Canada.

3. L'Office national de l'énergie n'est pas au courant d'une surproduction notable quelconque dans l'industrie du gaz naturel au Canada. Au cours de 1968, le niveau de production de pétrole brut a représenté environ 53 p. 100 de la capacité de production de pétrole brut dans le domaine du pétrole. Les installations de transport avaient une capacité permettant d'acheminer quelque 25 p. 100 de plus que la production de 1968. Rien ne permet de penser que la surproduction a eu un effet quelconque sur les prix.

LE NOMBRE DE COMPAGNONS DE L'ORDRE DU CANADA

Question n° 874—Le très hon. M. Diefenbaker:

1. Combien de fois a-t-on décerné le titre de Compagnons de l'Ordre du Canada jusqu'à ce jour?

2. Parmi les personnes auxquelles ce titre a été décerné, combien occupent ou ont occupé un poste dans la Fonction publique?

3. Quelle est la composition du comité des recommandations?

M. J. E. Walker (secrétaire parlementaire du premier ministre): Le greffier de l'Ordre du Canada me communique les renseignements suivants: 1. Au 10 mars 1970, 100 personnes s'étaient vu décerner le titre de Compagnons